



**IFLA EUROPE**  
INTERNATIONAL FEDERATION  
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

## **“Disparition des paysages”**

**Résolution 2023 IFLA Europe**

**Naples, Italie – 15 octobre 2023**

Nous sommes témoins d'une transformation rapide de la planète, de la société, et par conséquent de ces territoires qui enregistrent inévitablement la transformation de nos paysages, parfois avec la perte d'identité qui génère une "désorientation" conséquente. La transformation engendre des changements dans tous les paysages, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains, mais elle doit être gérée pour éviter la perte, y compris de sa pertinence en matière de patrimoine culturel. Le rythme du développement, associé aux innovations technologiques et aux enjeux environnementaux et sociaux, réduit la prise en compte adéquate de la meilleure manière de gérer tout cela. Le financement européen, introduit par le New Green Deal et visant à soutenir une "transition écologique", marque un changement évolutif, mais ne reconnaît pas suffisamment l'importance du patrimoine culturel. La gestion de ce changement avec sensibilité est essentielle pour atteindre un équilibre entre "vivre", "produire" et "relier". Équilibrer les demandes de nouvelle consommation de terres tout en réduisant la consommation d'énergie, les déchets et la pollution, en empêchant la perte des éléments de mémoire collective qui permettent de se connecter et de s'identifier, est également fondamental.

Malgré les innovations technologiques florissantes des dernières décennies, le nombre de ressources fournies et le programme urgent de mise en œuvre imposé par le Fonds de relance, en particulier dans le domaine de l'énergie, le "peu de temps consacré" à la gestion de cela pourrait "causer des ruptures incohérentes et des déchirements" dans certains endroits, les faisant perdre leur "reconnaissabilité". Des interventions sont nécessaires pour rétablir un équilibre durable en vue d'une meilleure qualité de vie de toutes les espèces, en utilisant un "processus de conception qui puise dans une mémoire opérationnelle".

Nous, soussignés, en tant que représentants des 34 associations nationales de la région européenne de la Fédération internationale des architectes paysagistes, ayant considéré "Lost Landscapes" comme thème de notre Assemblée générale lors d'une réunion à Naples, en Italie, du 13 au 15 octobre 2023, formulons les déclarations suivantes :

### **Nous croyons**

En tant qu'architectes paysagistes, nous sommes intrinsèquement impliqués dans le changement et sommes enclins à considérer ce processus évolutif comme faisant partie de notre formation et de notre travail quotidien. Maintenant, plus que jamais, il est essentiel d'appliquer notre professionnalisme et notre sensibilité au processus de transformation, en aidant à gérer le changement en travaillant avec la nature, en étant conscients des dommages environnementaux, sociaux, culturels et climatiques graves qui peuvent survenir. Bien que le changement et l'évolution impliquent implicitement certaines pertes, une transformation "planifiée et conçue", créant un nouvel équilibre, préservant la nature, la mémoire et le sens des lieux, est nécessaire.

- Que ces processus sont au cœur de la discipline de l'architecture paysagère, qui se présente comme un "négociateur entre la nature et la culture, entre l'innovation technologique, écologique et l'imagination poétique pour jouer un rôle décisif dans la reconstruction du sens et de la valeur de nos relations avec la Terre".

- Que l'architecture paysagère permet de diriger les compétences performantes de la nature pour résoudre des problèmes environnementaux critiques au niveau local, améliorant la qualité de vie de tous les êtres vivants.
- Que la qualité du paysage est fondamentale pour le développement psychophysique des populations et leur santé. Ce bien-être est étroitement lié aux identités des lieux.
- Que les paysages connectifs favorisent les échanges culturels, permettant la construction d'infrastructures vertes et bleues, reliant ainsi les gens et la nature.
- Que les paysages productifs sont liés au développement et à l'évolution des civilisations, mais des transformations mal considérées, souvent trop rapides et mal étudiées, endommagent inutilement ou détruisent les traditions de production locales.
- Que la capacité à transformer le paysage de manière holistique, en tenant compte de ses processus évolutifs, en lisant les couches et les complexités d'un territoire, est essentielle pour faire de notre profession un élément central d'une stratégie pour aborder et orienter les transitions.
- Que l'intégration de nouvelles solutions technologiques avec les compétences performantes de la nature, en envisageant des interventions systémiques, des échanges symbiotiques, en poursuivant le rééquilibrage de la consommation, de la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la végétation, des systèmes de production, en poursuivant les avantages environnementaux et microclimatiques, en créant des environnements qualitatifs pour la vie de tous les êtres vivants. Renouveler, purifier, filtrer, compenser, recycler et modifier nos modes de "vie".

Il est certainement nécessaire de réduire autant que possible les interventions qui "consomment", en les remplaçant par celles qui "produisent et se chevauchent".

Alors que la transition nécessaire est en cours, elle doit être guidée et dirigée par un "projet" visant à construire un nouvel équilibre, en poursuivant une "mémoire opérationnelle" dans les territoires. Les architectes paysagistes, en raison de leur formation professionnelle, peuvent jouer un rôle stratégique dans cette transition sans perdre les éléments significatifs propres à un lieu, en s'insérant dans les processus évolutifs du lieu lui-même.

L'humanité a toujours cherché un équilibre entre la conservation et la transformation, mais aujourd'hui cette recherche doit être établie rapidement pour résoudre ou ralentir les problèmes environnementaux et sociaux actuels.

### **Nous demandons**

L'Union européenne, la Commission européenne, le Parlement européen, la Direction générale de l'environnement de l'Union européenne, la Direction générale de l'agriculture de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, le Collectif New European Bauhaus, l'UICN, les États membres de l'IFLA Europe, les organismes de surveillance et de gestion des Fonds de transition écologique et de relance, et d'autres acteurs environnementaux :

- de promouvoir l'importance d'une "Gouvernance du Changement" dans un sens évolutif mais conscient de l'identité, avec des Solutions basées sur la nature (SBN) et la capacité de contrôler des transformations complexes, typiques des paysages évolutifs que les architectes paysagistes gèrent avec compétence et expérience en tant qu'élément essentiel de leurs compétences professionnelles.
- de veiller à ce que l'enthousiasme pour la transition protège également les lieux et les paysages par des évaluations d'impact approfondies, quel que soit le caractère des projets proposés (nous ne pouvons pas éviter de changer nos modes de vie et nos façons d'habiter les villes, de produire et de nous

connecter, car sinon, ils seront eux-mêmes effacés par les transformations climatiques graves qui se produisent actuellement, mais nous pouvons minimiser les dommages potentiels chaque fois que c'est possible).

- d'éviter la standardisation des solutions et des matériaux tout en utilisant des matériaux et des solutions innovants testés à l'échelle internationale, adaptés et insérés dans le respect de leurs cultures respectives.
- de poursuivre l'objectif d'unir les populations, les cultures, les paysages et la nature à la culture des lieux et des peuples européens, sans perdre les caractéristiques individuelles.

**Suite à d'autres textes** internationaux et européens sur la question, tels que :

- La Stratégie européenne des sols (2023)
- La Loi européenne sur le climat (2020)
- Le Pacte vert pour l'Europe (2019)
- La Stratégie de la ferme à la fourchette (2019)
- Rapport des Nations Unies du Rapporteur spécial sur les obligations en matière de droits de l'homme liées à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable (2018)
- Stratégie européenne du patrimoine pour le 21<sup>e</sup> siècle - Stratégie 21 (2017)
- Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (2015)
- Accord de Paris sur le changement climatique (Paris, 2015)
- Cadre de l'Union européenne pour le climat et l'énergie 2020-2030 (UE 2014)
- Programme d'action environnementale 2020 (Union européenne, 2013)
- Convention sur la promotion et la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005)
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO, 2003)
- Programme européen sur le changement climatique (UE ECCP, 2000)
- La Convention européenne du paysage (CoE, Florence, 2000)
- Convention d'Århus (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 1998)
- Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement (UNESCO, Stockholm, 1998)
- Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB, 1992)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992)
- Recommandation sur la participation du grand public à la vie culturelle et à sa contribution à celle-ci (UNESCO, Nairobi, 1976)
- Convention du patrimoine mondial (Paris, 1972), dont les Directives opérationnelles ont exprimé pour la première fois la notion de paysages culturels
- Charte de Burra (ICOMOS, Burra, Australie, 1979)
- Convention de Berne, Convention sur la conservation de la vie sauvage et des habitats naturels en Europe (CoE 1979)
- Charte sociale européenne (CoE, 1961)
- Le Nouveau Bauhaus européen (2020)